
CERTIFICAT DE PUBLICATION

La délibération approuvée par le Conseil Communal dans sa séance

du 04 avril 2025

et approuvée par l'Autorité supérieure

en date du 15 mai 2025

ayant comme sujet

« Confirmation des règlements temporaires de la circulation ; décision »

a été publiée et affichée le 19 mai 2025

conformément à l'article 82

de la loi communale modifiée

du 13 décembre 1988.

Le secrétaire général,



Le bourgmestre,

